AR PREFECTURE
016-200054047-20210208-2021_02_08_05-DE
Reçu le 10/02/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

>>

DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNE DE
CONFOLENS

Effectif légal du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 26
Excusés-Absents : 01
Délégations : 01

Date de Convocation :
lundi 1er février 2021

Date d'affichage :
Lundi 1er février 2021

Le huit février deux mille vingt et un à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni exceptionnellement à la salle du Moulin en raison des mesures de distanciation liées au virus COVID 19, sur convocation en date du lundi 1er février 2021, sous la présidence de **M. DUPRÉ Jean-Noël, maire.**

Etaient présents :
M. BOUTY Philippe, Mme VILLEDARY Véronique, M. GUINOT Jean-François, Mme LAMANT Marie-Line, M. PAULET Didier, Mme DEVAINE Colette, M. BOOB Frédéric, Mme DUMASDELAGE Chantal, adjoints
M. DEMONT Jean-Michel, M. GRAVELLE Alain, M. LEBRET Hubert, Mme LANDREVIE Susanne, Mme BARRY Marie-Christine, M CHOPY Laurent, M. TEXIER Christophe, Mme SIMON Sandrine, Mme FOURNIER Sylvia, Mme MANCEAU Emmanuelle, Mme LAFONT Cindy, M. FELIX Gaël, M. GAULTIER Tom, Mme FAYET Margot, M. DEVAINE Justin, M. MILLOTTE Amaury, Mme BOURDIER Elise, conseillers municipaux

Excusé(e)s / Absent(e)s: Mme SOULAT Séverine

Délégations : Mme SOULAT Séverine à Mme FAYET Margot,

Secrétaire de séance : Mme BOURDIER Elise

2021/02/08
N°05

5 - Education – Approbation de la convention de partenariat « Label écoles numériques 2020 »

Le développement du numérique à l'École constitue un volet essentiel de l'aménagement numérique d'un territoire. L'académie de Poitiers s'est ainsi engagée dans un processus destiné à faciliter les usages du numérique par les élèves à travers le déploiement d'Environnement Numérique de Travail (ENT).

L'académie de Poitiers et la commune de Confolens ont fait le choix de mettre les technologies numériques au service des apprentissages en dotant l'école Pierre et Marie Curie en équipement collectif mobile, en améliorant l'équipement et le réseau informatique.

La commune via ce partenariat s'engage pour l'année scolaire 2020-2021 à mettre en place un débit internet suffisant et à acquérir les équipements numériques mobiles et services associés (cf. convention jointe). En contrepartie l'académie s'engage à verser une subvention exceptionnelle à la commune à hauteur de 50% du montant total du projet avec un plafond maximum de 7000 euros.

Après en avoir débattu et délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve la convention de partenariat « Label écoles numériques 2020 »,
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention,
- Inscrit au Budget Primitif les montants nécessaires à la mise en œuvre de cette convention.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 9 février 2021

MAIRIE de CONFOLENS (Charente)

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens